

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION INTERDITE, « RUE CÉLESTIN BOULANGER » -  
LOTISSEMENT LE CLOS D'ABAS  
POUR FETE DE QUARTIER LES 16-17 SEPTEMBRE 2023  
-VC DANS L'AGGLOMERATION -**

N° 76 - 2023

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes,
- VU le Code des Communes ;
- VU le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre I - 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) ;

Vu la demande de M. Cédric GAUTHIER (21 rue Célestin Boulanger) reçue en Mairie le 30 août 2023 pour la fête de quartier,

Considérant que la fête de quartier organisée les **samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023** nécessite une réglementation temporaire de la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1**

A l'occasion de la fête de quartier organisée par les habitants du lotissement du Clos d'Abas, la circulation de tous véhicules est temporairement interdite **rue Célestin Boulanger le samedi 16 septembre (12 heures) jusqu'au dimanche 17 septembre 2023 (18 heures)**.

**Article 2**

L'accès aux propriétés riveraines dans la section interdite à la circulation générale est autorisé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera valable à compter du **samedi 16 septembre (12 h) au dimanche 17 septembre 2023 (18 h)**.

**Article 4**

Dans le cadre du **plan Vigipirate**, le demandeur aura en charge la signalisation de son périmètre dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (barrières et voiture bélier). Il sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5**

Le Maire de Montreuil le Gast,  
La Gendarmerie de Betton,  
M. GAUTHIER Cédric  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTREUIL LE GAST,  
le 5 septembre 2023

Le Maire,  
Lionel HENRY

